



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 3/2009 DATE : **Vendredi 18 septembre 2009**
LIEU : **Bonfol, site de la DIB (visite)
Pfetterhouse, salle des fêtes (séance)**
HEURE : **10h00 – 11h00 visite du site; 11h10 – 12h45 séance**
REDIGE PAR : Kathrin Gschwind

Entité	Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
Longet René, Président			x	
Entités fondatrices				
RCJU – Office de l'environnement	Bapst	André		x
	Fernex	Jean		x
	Meusy	Jean-Pierre	x	
	Schaffter	François	x	
	Buser	Marcos		x
bci Betriebs-AG	Fischer	Michael		x
	Luttenbacher	Rémi	x	
	Scharvogel	Bernhard	x	
Institutions suisses				
Commune de Bonfol	Hennet	Jean-Claude		x
	Girardin	Pascal	x	
Commune de Beurnevésin	André-Fridez	Claude	x	
	Zbinden	Daniel	x	
Office fédéral de l'environnement	Wenger	Christoph		x
	Hammer	Bernhard		x
Institutions françaises				
Région Franche-Comté - Administration	DIREN	Collin-Huet		x
	DIREN	Pivard		x
	DIREN	Recchia	Elodie	x
Région Alsace - Administration	DIREN	Gillet		x
	DRIRE	Mouttet		x
Département Haut-Rhin, Administration	DDAF	Scherrer		x
	DDASS	Michel		x
	DDAF	Comesse	Jean-Michel	
Département Haut-Rhin, Conseil général		Reinhard		x
		Walter	Georges	
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-Préfet d'Altkirch		Dierstein Charrier	x	
Territoire de Belfort, Administration	DDASS	Lalaurie		x
Territoire de Belfort, Conseil général		Forcinal		x
		Raymond	Jean	x

Entité	Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		x
	Waechter	Antoine		x
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	x	
	Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy; Communauté des communes de Sud Territoire	Ecoffey	Hubert		x
	Pinol	Jean-Pierre		x
Syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Allaine	vacant			x
Société civile				
WWF Suisse	Riat	Philippe		x
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Mathias		x
	Boehlen	Nadia		x
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre	x	
	Merguin Rossé	Lucienne		x
Unia Le Syndicat	Fedele	Pierluigi	x	
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis		x
	Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	x	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle	x	

Introduction

R. Longet ouvre la séance. Il remercie les représentants de bci pour la visite du site DIB qui vient de prendre fin. Elle a permis aux participants de se rendre compte de la dimension et de l'avancement des travaux. M. Longet remercie particulièrement Monsieur le Maire Jean-Rodolphe Frisch et son adjoint, Monsieur Morand Heyer, pour l'organisation et l'accueil chaleureux à la salle des fêtes de Pfetterhouse.

J. Frisch souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie à son tour les représentants de bci pour la visite du nouveau pavillon d'information et du chantier. A ses yeux, l'avancement des travaux est de nature à rassurer la population des villages avoisinants. Il profite de l'occasion pour féliciter bci pour l'espace d'information nouvellement mis en place.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. Procès-verbal de la séance du 5 juin 2009

M. Forter souhaite apporter le complément suivant (en gras et italique) au Point 4 Suivi environnemental et social, page 4, dernière phrase: "Le Canton a néanmoins décidé d'intégrer à l'avenir **les composés de la famille des** pyridines dans les substances à analyser."

Avec cette modification, le procès-verbal est accepté.

3. Film documentaire de la CIS (état de situation)

R. Longet rappelle l'état des discussions à ce sujet. Lors de la dernière séance, il avait été décidé qu'il prenne contact avec J.-C. Hennet pour évaluer les possibilités de réaliser le film avec un financement réduit (CHF 37'000.- promis) par rapport au budget initialement articulé.

Dans l'intervalle, J.-C. Hennet, qui représentait la commune de Bonfol à la Commission d'information et de suivi (CIS) a fait part à R. Longet de sa démission de la CIS. P. Girardin informe que M. Hennet y sera remplacé.

Se référant à la conception très moderne et conviviale du Pavillon d'information, R. Longet revient à la question qui se pose par rapport aux possibilités de réaliser un film digne de ce nom avec les engagements prévisibles de CHF 37'000. Il s'adresse tout d'abord au Canton.

J.-P. Meusy rappelle l'importance pour lui de mettre en valeur les travaux de la CIS dans une forme accessible au public mais craint qu'avec les moyens limités combinés au départ de J-C Hennet le film ne puisse se réaliser. Cas échéant, il conviendrait de réfléchir à une autre forme de présentation.

M. Forter demande quelles sont les raisons du départ de J.-C. Hennet.

R. Longet communique le courriel de JC Hennet qui précise que *ses divers engagements ne lui permettront plus d'assumer le mandat de la Commune pour la CIS.*

S'agissant du projet de film, R. Longet souligne qu'il ne s'agit pas de faire un film pour les archives, mais pour témoigner de l'histoire. Il rappelle qu'un script relativement développé existe. Il se propose de contacter Mme V. Singh afin de connaître son avis quant à la réalisabilité d'un documentaire avec le budget de CHF 37'000.- promis.

Pour J. Raymond, Mme Singh peut effectivement seule préciser si le montant précité est réaliste pour entreprendre un projet.

M. Lassus suggère d'explorer d'autres pistes en demandant des offres à d'autres réalisateurs. Il compte lui-même un réalisateur parmi ses proches et se propose de discuter avec lui du projet.

R. Longet salue la proposition de M. Lassus; il attache toutefois une certaine importance au fait que Mme Singh connaît déjà très bien le sujet et le contexte du dossier de la DIB pour l'avoir suivi pour la Télévision Suisse Romande. Il demande néanmoins à M. Lassus de lui communiquer le résultat de ses démarches. Parallèlement, R. Longet invite les autres membres à exploiter leurs contacts dans le même but.

J.-P. Meusy rend attentif au fait que le traitement du sujet par un réalisateur ne connaissant pas le contexte du dossier engendrera un surcroît de travail d'accompagnement / suivi auquel il convient d'être attentif.

R. Longet conclut la discussion en précisant que le fait d'avoir plusieurs options pour un tel projet est aussi une chance. S'agissant des promesses de financement faites, il conviendra que les institutions concernées reportent les montants promis dans leurs budgets 2010.

4. Suivi environnemental et social

R. Longet profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Bernhard Scharvogel qui succède à Mme A.-F. Wagner en tant que responsable de la communication au sein de bci Betriebs-AG et membre de la CIS.

B. Scharvogel présente brièvement son parcours professionnel. De nationalité allemande, il a fait des études en linguistique et en histoire avant de travailler plusieurs années chez Clariant en Allemagne et en Suisse pour ensuite rejoindre bci Betriebs-AG.

R. Longet informe que le Sous-Préfet d'Altkirch, M. A. Charrier, est remplacé aujourd'hui par Mme Sophie Dierstein, Secrétaire générale de la Sous-Préfecture.

R. Longet invite les membres à réfléchir à la formule de fonctionnement de la CIS, sujet à reprendre sous "Divers". A priori, il faut que les séances de la CIS soient utiles sans devenir rituelles. Si les membres proposent une autre formule de fonctionnement, R. Longet suggère d'en discuter sous Divers.

Par la suite, R. Longet rappelle que les membres ont reçu deux communiqués de presse depuis la dernière séance du 5 juin, soit

- communiqué de presse de bci relatif au permis d'exploitation de la ligne 2 de la STEP (21.7.09);

- communiqué de presse de bci relatif à l'ouverture du pavillon d'information sur le site de la DIB (3.9.09).

Il donne également acte d'un courrier du 16 juillet de la Commission paritaire jurassienne du bâtiment et du génie civil reçu en copie par la CIS concernant l'autorisation de travailler le samedi sur le chantier DIB demandée par le Groupement DIB. Dans sa réponse du 16 juillet, la Commission paritaire estime qu'il s'agit d'un chantier d'exception. Par conséquent, elle autorise le travail de samedi, précisant qu'il doit toutefois être annoncé la veille. Par ailleurs, la Commission paritaire demande dans son courrier à ce qu'aucun personnel ne travaille à l'intérieur de la halle tant que l'étanchéité du toit n'est pas finalisée. Cette démarche découle du cadre entreprise / syndicat.

P. Fedele, qui avait visité le chantier afin d'avoir les bases pour accepter ou non la demande du Groupement DIB, précise qu'une condition était qu'il n'y ait pas de danger potentiel pour les travailleurs. Il souhaite savoir

1. où en sont les travaux d'étanchéification du toit de la halle?
2. si les travaux ont été arrêtés pendant les travaux d'étanchéification (entre juin et septembre 2009)? Si oui, est-ce qu'il y avait des dangers potentiels pour les travailleurs et quels étaient ces dangers?

R. Luttenbacher répond que

1. l'étanchéité du toit est dès lors assurée, il n'y a plus d'infiltration d'eau du toit;
2. les travaux n'ont jamais été arrêtés durant la période juin à septembre 2009, sachant que cette période était relativement sèche et que les infiltrations d'eau du toit étaient limitées à de courtes périodes durant des orages. Concernant des dangers potentiels, il n'y a jamais eu de danger en provenance de la décharge. Les problèmes étaient uniquement dus à l'infiltration d'eau du toit en cas d'orages.

M. Lassus souhaite revenir sur le rapport RWB (J.-L. Walther, décembre 2008) intitulé "Screenings GC – MS des sources de Saint Fromont, de la Fontaine de Pfetterhouse et de l'eau du 2^e étang de la STEP de la DIB", rapport qui est, à son avis, passé rapidement à la trappe. M. Lassus estime que l'organisme qui a réalisé ces analyses est reconnu pour la qualité de son travail. Ayant discuté avec J.-L. Walther, il pense que la présence des composés relevés doit être prise en compte dans les analyses futures. Pour le reste, et en référence à la modification du PV de la CIS du 5 juin 2009, M. Lassus prend acte du fait que cette prise en compte est prévue. Dans ce contexte, il distribue un papier intitulé "Réactions de J.L. Walther du bureau RWB face aux discussions autour des analyses de décembre 2008 à la STEP de la DIB et dans les sources St Fromont à Bonfol et de la Fontaine de l'Eglise à Pfetterhouse".

J.-P. Meusy rappelle que le sujet a déjà été largement discuté et commenté. Il a par ailleurs fait l'objet d'un papier du Canton du 16 avril 2009 intitulé "Assainissement de la DIB et surveillance des eaux: le point de vue de l'Office de l'environnement". Il rappelle et comme évoqué auparavant que les composés de la famille des pyridines ont été depuis lors intégrés au dispositif de surveillance des eaux. Du fait qu'on a affaire à une décharge comme la DIB, le spectre de substances analysées par le Canton et/ou par bci est très large.

Il propose d'agender à une prochaine séance la thématique de la surveillance environnementale et de faire à cette occasion le point en détail sur l'air et les eaux.

M. Forter précise que le Collectif Bonfol et RWB souhaitent revenir sur la position du Canton relative à la surveillance des eaux, distribuée lors de la conférence de presse de bci du 16 avril 2009. Il annonce avoir besoin d'encore un peu de temps avant de revenir notamment sur la qualité des analyses. *[N.d.l.r.: Pour rappel, les autorités cantonales et bci avaient accepté de rencontrer les auteurs du rapport précité, à la demande de M. Forter (cf. PV de la séance de la CIS du 5 juin 2009), mais aucune sollicitation n'est parvenue au Canton.]*

R. Longet indique que la CIS prend acte de cette annonce et de la réaction de M. J.-L. Walther qui fait ainsi part de son avis.

J.-R. Frisch ne comprend pas ce que M. Forter veut expliquer à travers le document distribué. Il souhaite connaître le but de ce papier.

M. Forter répond que le bureau RWB se sent attaqué dans la qualité de ses analyses et il va revenir sur ce sujet. Le document distribué ne constitue qu'un premier jet de la prise de position de RWB.

R. Longet s'étonne quelque peu de la démarche et rappelle que J.-L. Walther est membre de la CIS à travers son mandat d'expert du Collectif Bonfol. A ce titre, il est libre de venir s'exprimer en séance.

J.-R. Frisch rejoint R. Longet en demandant à M. Forter de tout mettre sur la table afin que l'on sache à quoi se tenir. M. Forter est d'avis qu'il a tout mis sur la table. Pour J.-R. Frisch, ce n'est pas le cas puisque M. Forter a distribué le document en question. M. Forter répète que RWB se prend le droit de revenir sur la thématique et de réagir aux propos tenus par le Canton.

R. Longet constate qu'il y a bel et bien une polémique entre scientifiques sur la crédibilité des rapports. Il ne voit pas d'autre possibilité que d'inviter J.-L. Walther à expliquer à la CIS le niveau de dangers.

I. Chevalley s'étonne de voir une réaction de J.-L. Walther intervenir en septembre soit environ 6 mois après la publication du rapport. Elle s'étonne d'autant plus que M. Forter annonce encore un document supplémentaire.

J. Raymond met en évidence deux aspects: il voit d'une part une bataille de communication et d'autre part une querelle d'experts. Le fait que les experts n'arrivent pas à se mettre d'accord provoque des batailles de communication. Il propose que les experts puissent confronter leurs résultats pour arriver à une médiane et afin qu'une communication puisse s'harmoniser.

C. André constate que les experts se contredisent. La commune de Beurnevésin reçoit les analyses du Canton et C. André a du mal à suivre les propos de M. Forter.

R. Luttenbacher rejoint C. André en relevant que c'était le Prof. Oehme en son nom propre qui a réagi au rapport RWB. Dans la Convention de janvier 2008, le Prof. Oehme a été imposé à bci par les ONG et bci a accepté de travailler avec lui en tant qu'expert neutre. Entendre les ONG aujourd'hui préciser qu'ils ont trouvé un nouvel expert laisse perplexe et fait craindre que tout cela ne tienne qu'à une bataille de communication.

Pour R. Longet, il s'agit d'un problème de forme; au stade actuel, le document distribué est une prise de position dont la CIS ne peut que prendre acte. Au cas où la controverse prendrait une autre forme, il faudrait se faire une opinion raisonnable en se posant la question s'il s'agit de quelque chose de vraiment problématique. R. Longet rappelle la discussion qui a eu lieu autour de la mise en place des piézomètres. Tant que l'on ne connaît pas la réalité de la controverse, il est difficile de savoir quel est le risque impliqué par accepter l'opinion de l'un ou de l'autre.

J.-P. Egger sent un besoin important de clarifier quelles sont les différences entre le Prof. Oehme et J.-L. Walther. Il voit en effet une question de bataille d'expert, qui a lieu sur des points qui sont relativement particuliers, tout cela favorise une discussion sur l'alarmisme. Il y a lieu de définir sur quels points J.-L. Walther et M. Oehme sont d'accord et quels sont les points de divergence. Cette clarification est une première étape importante à franchir tout comme la question des niveaux de détection.

R. Longet s'interroge à savoir s'il ne s'agit pas d'une tempête dans un verre d'eau.

M. Forter souhaite préciser deux éléments. Premièrement il n'y a pas de discussion pour lui s'agissant des substances de la famille des pyridines. L'autre élément concerne la question des concentrations (nanogrammes par litre) sur laquelle il faut mener la discussion. Pour M. Forter, il est vrai que le Collectif de Bonfol a amené le Prof. Oehme et c'était une bonne chose. M. Forter est pourtant d'avis que le Canton ne peut pas prendre un document du Prof. Oehme pour l'utiliser dans sa communication. Il indique que le Collectif Bonfol, par son communiqué de presse du 16.3.2009, avait seulement demandé que la filtration de l'eau par charbon actif installée à la station d'épuration de la DIB soit renouvelée périodiquement et que la surveillance des différentes substances soit faite.

J.-P. Meusy souhaite encore une fois évoquer le dispositif de surveillance des eaux en place. Ce dernier fait l'objet d'un concept régulièrement actualisé qui tient compte de l'évolution du projet et des connaissances acquises. Le concept de surveillance est validé par le Canton appuyé par ses experts largement reconnus (CHYN – Centre Hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel).

J-P Meusy précise que le concept de surveillance est basé sur un certain nombre de substances spécifiques qui sont régulièrement analysées afin de rendre possible un véritable suivi et cas échéant détecter une éventuelle contamination. Aujourd'hui, le Canton continue de mener la surveillance selon le concept évolutif à raison de 4 campagnes par année. bci fait sa propre surveillance selon le concept approuvé par le Canton. Le concept a été complété par la surveillance de la 2^{ème} ligne de la STEP, en service depuis juillet 2009. Egalement en 2009, le Canton a mis en œuvre les analyses par screening découlant de la Convention ONG/bci de janvier 2008, en collaboration avec le Prof. Oehme. Lors de sa dernière campagne du mois de juin, le Canton a choisi une dizaine de points de prélèvement pour les analyses screenings, certains points se rejoignent avec ceux prélevés par bci. Les analyses sont actuellement en cours au Laboratoire cantonal. Au stade actuel, il n'y a pas d'élément nouveau ou particulier en lien avec la surveillance.

R. Longet pense qu'il s'agit effectivement de ces éléments qui permettent de placer la controverse. Il propose d'agender à la prochaine séance un regard sur le système de surveillance.

M. Forter soulève que le bureau RWB a fait toutes les analyses à Muttenz par la méthode des screenings.

R. Longet conclut la discussion à ce sujet en réitérant sa proposition que bci et Canton prévoient une présentation relative à la surveillance environnementale.

S'agissant de la surveillance de l'air, J.-P. Meusy ajoute que les choses se mettent place. Début mars 2009, le Canton a mis en fonction un laboratoire mobile dans le village de Bonfol afin de mesurer la qualité de l'air (notamment COV, NOx, PM10), ceci dans le but d'établir un état initial et ainsi avoir du recul pour le moment où le dispositif d'incinération de l'air sera en fonction, à savoir au printemps 2010. Il n'y a à ce sujet rien de particulier à signaler aujourd'hui.

R. Luttenbacher dresse un état de situation concernant le **suivi environnemental**. Il informe que bci a choisi la société allemande Wessling qui installera un laboratoire sur place dans l'enceinte du pavillon. Cette entreprise a déjà agi jusqu'à ce jour comme sous-traitante pour le suivi analytique des eaux de la STEP. Son concept prévoit qu'il y ait une personne sur le site en semaine durant les heures de travail. Cette personne s'occupera en particulier des analyses à faire rapidement, p.ex. les mesures des émissions dans l'air au niveau de la cheminée. L'aménagement du laboratoire sur place a démarré.

La grande campagne de la **surveillance des eaux** effectuée par bci du 18 au 20 août 2009, a déjà été traitée par Wessling; certains points de prélèvement ont par ailleurs été traités par les deux laboratoires (l'ancien, BMG, et le nouveau, Wessling) afin de pouvoir comparer les résultats.

En ce qui concerne la mise en service de la **2^e ligne de la STEP** mi-juillet 2009, le Canton a délivré trois autorisations d'exploitation (Office de l'environnement, Service des arts et métiers, Etablissement cantonal de l'assurance immobilière). Les analyses des eaux ont été effectuées en double (bci et Canton); elles ont montré que l'installation fonctionne déjà correctement. Cependant, les eaux traitées de la 2^{ème} ligne de la STEP continuent à être réinjectées dans la 1^{ère} ligne de traitement. Wessling prendra en charge les analyses des eaux de la STEP dès septembre 2009.

S'agissant des **analyses par screening**, le Canton a fait les prélèvements début juin, bci le 14 juillet 2009. Les analyses y relatives sont en cours.

En ce qui concerne la **surveillance du piézomètre SG61**, le pompage dans ce piézomètre a été arrêté le 30 juin 2009 en accord avec le Canton suite à la diminution des concentrations (bilan massique 30 mg/jour extraits du piézomètre par pompage).

Les analyses **d'immissions dans l'air** sont opérationnelles; il y a quatre stations, dont trois en Suisse et une à Pfetterhouse, qui mesurent en continu. Les mesures de PM10 ont été faites entre avril et juillet 2009. Les résultats ne sont pas encore connus.

L'analyse des **sols à l'extérieur de l'emprise du projet** prévue dans le cadre de la Notice d'impact sur l'environnement (NIE) a été définie avec le Canton. bci a également eu des contacts avec la Fondation Maryon. Les prélèvements sont prévus en octobre.

J.-R. Frisch demande quand les travaux d'excavation débuteront.

R. Luttenbacher répond que le programme général est respecté et, par conséquent, le début de la phase pilote est prévu le 12 mars 2010. Il précise toutefois que parallèlement aux travaux de construction, une grosse partie des travaux en cours consiste en la préparation et en la planification de détails qui permettront d'obtenir les permis d'exploitation. Ce sont les consortiums Marti-Züblin et HIM qui sont chargés d'obtenir ces permis. A ce sujet, des séances entre le Canton et les consortiums, en présence de bci, ont démarré avant les vacances d'été et vont se poursuivre au-delà.

J.-P. Meusy ajoute que les aspects liés à la sécurité et à la santé au travail font actuellement l'objet de nombreuses séances de travail avec les autorités, en particulier avec l'hygiéniste du travail. Une présentation de ces aspects aux membres de la CIS pourrait être envisagée.

M. Heyer s'interroge sur l'état du dossier relatif au dispositif de sécurité et de communication de crise.

R. Luttenbacher répond que ce sujet sera repris par B. Scharvogel sous le point suivant.

5. Concept d'information bci

B. Scharvogel présente le concept d'information de bci (cf. présentation ci-annexée) et complète ainsi les éléments précisés lors de la visite du Pavillon d'information du jour. Avant d'ouvrir la discussion, il relève notamment les éléments ci-après:

- **Distribution étendue de la Newsletter:** la Newsletter paraît deux à trois fois par an; la prochaine édition est prévue en décembre 2009, puis en avril 2010. La distribution se fait dans un rayon d'env. sept kilomètres autour de la décharge de Bonfol.
- **Organisation de visites de chantier pour groupes:** une visite guidée pour des personnes individuelles est organisée chaque premier lundi du mois. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la Commune de Bonfol. A partir de sept personnes, les groupes peuvent s'inscrire en ligne pour des visites guidées les mercredis et jeudis: www.bci-info.ch

Suite à deux questions posées par J.-R. Frisch et M. Heyer, R. Longet constate qu'il y a un certain flou par rapport au fonctionnement, différent, des sirènes françaises et suisses. J.-R. Frisch souhaite connaître ces nuances. M. Heyer demande s'il est prévu d'installer une sirène sur le site de la DIB.

A ces deux questions, il est répondu que des essais de sirènes en Suisse sont prévus le 3 février 2010. J.-R. Frisch informe que le 26 juin 2009, une séance au eu lieu à la Sous-Préfecture d'Altkirch, réunissant les intervenants et maires français ainsi que le Commandant de la police jurassienne et le Président du Groupe de travail Alarme et intervention de la DIB. Cette séance avait pour but de partager l'ensemble des informations sur dossier de la DIB. Au stade actuel, J.-R. Frisch n'a pas plus d'informations quant à la suite de cette rencontre.

J.-P. Meusy profite de l'occasion pour préciser le rôle du Groupe de travail Alarme et intervention de la DIB. Il rappelle que le 21 février 2008, Ch. Socchi avait présenté les travaux de ce groupe. Dans l'intervalle, la présidence du Groupe a été reprise par M. Damien Scheder, chef de la section protection de la population et sécurité de la Police cantonale. Afin de mettre à niveau les connaissances de chacun, il est suggéré que M. Scheder vienne présenter l'état des travaux de ce groupe lors d'une prochaine séance de la CIS.

6. Divers, prochaine séance

- ♦ **Budget 2009 de la CIS:** R. Longet informe que bci a accepté le budget 2009 de la Commission.
- ♦ **Changement de la représentation de la Commune de Beurnevésin:** R. Longet souhaite la bienvenue à M. Daniel Zbinden, conseiller communal, qui remplace Mme Cindy Guenat.
- ♦ **Rythme trimestriel des séances:** après une brève discussion, le rythme trimestriel est maintenu. La prochaine séance aura donc lieu le 11 décembre 2009, comme prévu. Une séance ultérieure pourrait se tenir au mois de février, avant le démarrage des travaux d'assainissement.

Prochaine séance: la prochaine séance aura lieu le 11 décembre 2009. La séance se tiendra au pavillon de bci Betriebs-AG, suivie d'un repas à Bonfol.

La séance est levée à: 12h45

Pour le procès-verbal:
Kathrin Gschwind

Annexe:

- Présentation Concept d'information bci